



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

## L'ENJEU

### L'ASN évaluée par des experts internationaux issus d'autres Autorités de sûreté et de l'AIEA

L'ASN a accueilli du 17 au 28 novembre 2014 une mission d'évaluation par d'autres Autorités, supervisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette mission, de type *Integrated Regulatory Review Service* (IRRS) a porté sur l'ensemble des activités de contrôle de l'ASN. Elle a examiné les forces et les faiblesses du système français de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection au regard des standards de l'AIEA. Elle s'inscrit dans le cadre de la directive européenne sur la sûreté nucléaire prévoyant de recevoir une mission de revue par les pairs tous les 10 ans (l'ASN a reçu une mission IRRS en 2006 puis une mission de suivi en 2009).

Dirigée par Mark Satorius, directeur général de l'Autorité de sûreté américaine (NRC), et Ann McGarry, directrice de la radioprotection de l'Agence irlandaise de protection de l'environnement, la mission IRRS a été réalisée par une équipe de vingt-neuf experts des Autorités de sûreté nucléaire et de radioprotection d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, du Canada, de Corée, de Cuba, d'Espagne, des États-Unis, de Finlande, d'Inde, d'Irlande, du Japon, de Hongrie, du Maroc, de Norvège, du Pakistan, de la République Tchèque, du Royaume-Uni, de Suisse et de l'AIEA.

Le rapport final de cette mission sera publié d'ici trois mois. Les experts ont toutefois formulé leurs premières conclusions lors d'une conférence de presse, déclarant notamment que « l'Autorité de sûreté fonctionnait comme un organisme de contrôle indépendant », et jugeant qu'elle bénéficiait d'une « structure organisationnelle robuste et efficace ». Parmi les bonnes pratiques identifiées par l'équipe de l'IRRS figurent notamment « l'implication des parties prenantes dans les processus réglementaires et dans la transparence des prises de décision » et « la coordination entre les organismes de contrôle impliqués dans la planification d'urgence ». La mission a identifié quelques points qui méritent une attention particulière ou des améliorations, notamment l'évaluation du cadre réglementaire pour le contrôle des expositions dans le domaine médical et l'étude de « nouveaux moyens » permettant de « garantir à l'ASN les ressources humaines et financières dont elle a besoin pour mener un contrôle efficace de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à l'avenir ». [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ 17-28 novembre 2014 : mission d'audit IRRS à l'ASN

▲ 9 décembre 2014 : rencontre avec l'ANCCLI ; audition EDF/Ciden sur la stratégie de démantèlement des réacteurs UNGG

## AGENDA

25-27 novembre 2014

Salon des maires

Paris

1<sup>er</sup>-5 décembre 2014

2<sup>nd</sup> International conference on occupational radiation protection

Paris

10 décembre 2014

26<sup>e</sup> conférence des Commissions locales d'information

Paris

## L'ASN EN ACTIONS

### Lutte contre le radon : l'ASN reçoit les experts internationaux

A l'initiative de l'ASN et de l'Autorité norvégienne de radioprotection (NRPA), vingt pays européens, représentés par leurs Autorités en charge de la radioprotection, de la santé, du travail, du logement et de l'urbanisme, se sont réunis du 30 septembre au 2 octobre 2014 au siège de l'ASN pour examiner les questions relatives aux plans nationaux d'action consacrés à la gestion des risques liés au radon. Soutenu par HERCA, l'AIEA, l'OMS et la Commission Européenne, cet atelier s'est tenu dans le cadre des travaux engagés par les États membres de l'Union Européenne pour transposer la nouvelle directive Euratom 2013/59 fixant les normes de base en radioprotection. En conclusion, les échanges ont souligné notamment la nécessité de mettre en place, dans les plans nationaux d'action, une réglementation pour les nouvelles constructions. Ils ont également mis en exergue la portée des actions incitatives et la nécessité d'une communication fondée sur des messages clairs, ciblée sur des groupes identifiés (élus, professionnels de santé ou du bâtiment, etc.). Les présentations sont disponibles sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Premier séminaire "inter-CLI" à Valence

Didier Guillaume, président du Conseil général et sénateur de la Drôme et Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN, ont réuni le 10 octobre à Valence 150 participants lors du premier séminaire "inter-CLI". Cet événement d'ampleur, qui rassemblait pour la première fois l'ensemble des onze commissions locales d'information (CLI) de la vallée du Rhône, a permis aux élus, aux représentants des associations, aux pouvoirs publics, aux exploitants ainsi qu'à la presse d'échanger sur le thème : "Nucléaire et territoires". Cette initiative visait à favoriser le partage et le développement de la culture du risque nucléaire au plan local à l'échelle d'un territoire comprenant un nombre important d'installations nucléaires. Des vidéos en ligne sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr) rendent compte des échanges qui ont animé les tables-rondes sur différentes thématiques. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)



## Philippe Chaumet-Riffaud est nommé commissaire de l'ASN

Par décret du Président de la République en date du 10 décembre 2014, M. Philippe Chaumet-Riffaud, professeur des Universités et chef de service Biophysique et Médecine nucléaire (CHU Bicêtre Paris-Sud), est nommé membre du collège de l'ASN pour une durée de 6 ans. Il remplace à ce titre Michel Bourguignon, dont le mandat a pris fin le 12 novembre 2014.

Docteur d'État en médecine, Docteur en biochimie fondamentale, spécialiste en médecine nucléaire, le professeur Chaumet-Riffaud est également diplômé en biomathématiques et biostatistiques.

Avec la nomination de Philippe Chaumet-Riffaud, le collège de l'ASN est à nouveau au complet. Le collège de l'ASN est composé de cinq commissaires, dont le président de l'ASN. Ils sont nommés pour six ans, trois par le Président de la République et un par le président de chaque assemblée parlementaire. Au titre de la loi, les commissaires exercent leurs fonctions en toute impartialité sans recevoir d'instruction du Gouvernement ni d'aucune autre personne ou institution. Ils exercent leurs fonctions à plein temps et leur mandat n'est pas renouvelable. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

### Chantier de construction

#### Le point sur la sûreté du chantier de l'EPR à Flamanville

Au second semestre 2013 et au début de l'année 2014, l'ASN a poursuivi au cours de plusieurs inspections le contrôle du chantier de construction du réacteur EPR Flamanville 3 et des différentes fabrications à destination de celui-ci. L'ASN a publié sur son site Internet une lettre d'information complète ; celle-ci concerne notamment le contrôle des premiers essais de démarrage du réacteur, l'analyse de l'événement significatif, survenu le 16 octobre 2013, relatif au chariot « 320 t » du pont polaire, ainsi que les écarts observés dans la qualité de réalisation d'un bétonnage et la précontrainte de l'enceinte interne du bâtiment réacteur. La Lettre de l'EPR n°16 revient également sur le montage du circuit primaire principal, sur la construction du futur site de crise du site de Flamanville et sur les échanges entre l'ASN et l'Autorité de sûreté finlandaise entre octobre 2013 et février 2014. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Maîtrise du risque incendie

#### Mises en demeure de l'ASN pour CIS bio international

Par décisions du 6 mai puis du 24 juillet 2014, l'ASN a mis en demeure la société CIS bio international, qui exploite l'Usine de production de radioéléments artificiels (UPRA) sur la commune de Saclay (Essonne), de se mettre en conformité, suivant un calendrier déterminé, avec les dispositions des prescriptions de sûreté de l'ASN relatives à la maîtrise du risque incendie. Les inspecteurs de l'ASN ont en effet constaté lors de leurs contrôles que CIS bio international n'a pas mis en place de dispositif d'extinction automatique dans les secteurs de feu contenant de l'iode et ont, par conséquent, dressé procès verbal. L'ASN a engagé une procédure de consignation d'une somme d'argent répondant du montant des travaux à réaliser dans plusieurs ailes du bâtiment pour se conformer à ces prescriptions. La demande de suspension par l'exploitant de la première mise en demeure a été rejetée par le juge des référés du Conseil d'État le 28 octobre 2014. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## CHIFFRES-CLÉS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2014

**32** événements significatifs de radioprotection en radiothérapie ont été classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2014

**1** événement a concerné un patient en curiethérapie

**4** événements décrivent la réalisation d'une séance de traitement d'un patient à la place d'un autre

### Tokyo

#### Rencontre avec l'Autorité de sûreté nucléaire japonaise - NRA

Dans le cadre de l'accord de coopération qui lie l'ASN à son homologue japonaise, NRA - Nuclear Regulation Authority, un comité directeur bilatéral s'est tenu à Tokyo les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014. La délégation de l'ASN conduite par Philippe Jamet, a rencontré le président de NRA, Shunishi Tanaka, ainsi que plusieurs autres commissaires. Les échanges ont porté sur les actions de l'Autorité de sûreté japonaise liées à la situation du site de la centrale de Fukushima Daiichi, sur le suivi de la mise en place des actions post-Fukushima en France ou encore sur la prise en compte du vieillissement des composants et à l'éventuel redémarrage des réacteurs dans l'archipel. Cette réunion a été complétée par une visite de la centrale accidentée de Fukushima Daiichi. Les deux Autorités sont convenues d'organiser le prochain comité directeur bilatéral en France à l'automne 2015.

### Exercice de crise

#### Participation de l'Autorité de sûreté russe

Dans le cadre de la coopération bilatérale et d'une feuille de route signée en 2011 entre l'Autorité de sûreté russe Rostechnadzor (RTN) et l'ASN, une délégation d'experts russes a participé, le 16 décembre 2014, à un exercice de crise sur l'usine de MÉLOX (site de Marcoule). La délégation a observé la gestion, par l'ASN et son appui technique, l'IRSN, d'une situation de crise radiologique en France. Les experts de RTN ont particulièrement apprécié l'organisation de la communication et de l'information du public.

**VU SUR** [asn.fr](http://asn.fr) ► Séminaire inter-CLI : interviews des intervenants

### LETRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

15 rue Louis Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex  
Tél. : +33 (0) 1 46.16.40.00 - [info@asn.fr](mailto:info@asn.fr)  
Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN  
Directeur délégué : Alain Delmestre  
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet  
Conception, rédaction et réalisation : Max Robin - Fabienne Covard  
ISSN : 2101-9762.  
Disponible sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr) - Prochain numéro janvier 2015.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

[www.asn.fr](http://www.asn.fr)  
[www.facebook.com/asn.fr](https://www.facebook.com/asn.fr)  
<https://twitter.com/asn>

